



information précontractuelle

Compte d'épargne Plus

Valable à partir du 01/02/2023

Informations relatives à BNP Paribas Fortis SA

Le Compte d'épargne Plus est un produit Fintro, une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702,), agissant en qualité de fournisseur du service (la « Banque »).

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Centrale Européenne et de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

Caractéristiques du Compte d'épargne Plus

Le Compte d'épargne Plus est régi par les Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne Plus:

- Le Compte d'épargne Plus est un compte d'épargne réglementé soumis aux dispositions de l'AR CIR'92.
- Le solde maximum autorisé est de 100.000 euros par compte.
- Nombre de comptes autorisés :
 - Maximum 1 Compte d'épargne Plus par titulaire ou par combinaison unique de (co-)titulaires. Le Compte d'épargne Plus ne peut jamais présenter un solde négatif.

Rémunération

La rémunération du Compte d'épargne Plus réglementé est constituée d'un taux de base, et d'une prime de fidélité, tous exprimés en un pourcentage sur base annuelle.

- Taux de base: 0,50%
- Prime de fidélité: 0,75%

Ces tarifs sont mentionnés dans [la liste des tarifs](#) disponibles dans les agences BNP Paribas Fortis et sur le site web www.fintro.be.

Des informations plus détaillées concernant la rémunération du Compte d'épargne Plus et les modalités de calcul de ses divers éléments sont reprises dans l'article 5 des Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne Plus.

Chaque contribuable bénéficie d'une exonération fiscale jusqu'à concurrence de 980 EUR d'intérêts par an (2023).

Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte et toutes les opérations sur le Compte d'épargne Plus sont gratuites. En cas d'envoi des extraits de compte par la poste, les frais de port sont facturés.



Pour des comptes avec un solde < 25,00 EUR et sur lesquels aucun retrait ou versement n'a eu lieu depuis 10 ans, dont le titulaire a au moins 24 ans et ne détient pas d'autres comptes auprès de BNP Paribas Fortis, les frais de gestion s'élèvent à 2,50 EUR par année.

La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte d'épargne Plus précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

Droit de rétractation – Droit de résiliation

Droit de rétractation

Vous disposez du droit de vous rétracter du Compte d'épargne Plus ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le titulaire du Compte d'épargne Plus exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, vous ne pouvez être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. A défaut d'exercer le droit de rétractation, votre Compte d'épargne Plus restera maintenu pour une période indéterminée.

Droit de résiliation

Conformément à l'article 14 des Conditions générales, le ou les titulaires peuvent à tout moment mettre fin au Compte d'épargne moyennant un préavis de trente jours (à compter de l'envoi) signifié par lettre recommandée à la poste. La Banque peut de même y mettre fin moyennant un préavis de deux mois. En cas de non-exécution d'un engagement ou de rupture de la confiance, il peut toujours être mis un terme à la relation sans mise en demeure préalable, par lettre recommandée à la poste.

Droit applicable – Jurisdiction compétente – Varia

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'ouverture du Compte épargne Plus que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du Compte épargne Plus et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de Fintro.



Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du Compte épargne Plus est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

Recours

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 228 72 18
E-mail: klachtenmanagement@bnpparibasfortis.com
Fax: +32 2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8
bte 2 - 1000 Bruxelles
Tél: +32 2 545 77 70
E-mail: ombudsman@ombudsfin.be
Website: www.ombudsfin.be

En tant que consommateur, une plainte relative à une vente ou un service en ligne peut également être introduite via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

Codes de conduite

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivants, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque www.bnpparibasfortis.be :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes



Annexe Modèle de formulaire de rétractation

Bon à savoir

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)



A l'attention de:

BNP Paribas Fortis SA
Montagne du Parc 3
B – 1000 Bruxelles

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/
pour la prestation de service (*) ci-dessous

.....

Commandé le (*)/reçu le (*)

.....

Nom du (des) consommateur(s)

.....

.....

Adresse du (des) consommateur(s)

.....

.....

La Banque traite vos données à caractère personnel conformément à la Déclaration Vie Privée de BNP Paribas Fortis SA disponible sur fintro.be/vieprivee ainsi que dans toutes les agences.

Date

.....

Signature du (des) consommateur(s)

.....

(*) biffer les mentions inutiles